

République Française

## Département du Cher

### Commune d'ARÇAY

#### Liste des délibérations

#### Séance du 16 septembre 2022

\*\*\*\*\*

**Date de convocation** : 9 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize du mois de septembre à 18h34, les membres du Conseil Municipal dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMELIN, le Maire

**Présents** : Olivier NICOLAS, Armand PLISSON, Angélique METIVET, Stéphane HAMELIN, Marc MEUNIER, Paul RITZO-DAOUT, Jeanne ROMERO, Didier Giraud, Emmanuelle BOUYER, Olivier STOJANOVIC

**Excusés** : Aleksandar CENIC donne son pouvoir à Jeanne ROMERO  
Karine MEGE donne son pouvoir à Emmanuelle BOUYER

**Secrétaire de séance** : Mme Angélique METIVET

- **Délibération n° 2022-09-01** : Présentation et vote des prix pour le colombarium.

Il est proposé de voter les tarifs suivants :

- 30ans : 400€
- 50ans : 700€

Le conseil municipal **APPROUVE** à la proposition ci-dessus avec 12 voix POUR

- **Délibération n° 2022-09-02** : Présentation et vote pour la gravure des plaques pour le jardin du souvenir et du colombarium.

Il est proposé de voter le tarif suivant pour la gravure des plaques : 11<sup>€</sup> HT

Le conseil municipal **APPROUVE** à la proposition ci-dessus avec 10 voix POUR et 2 voix ABSTENTION (O. NICOLAS et O. STOJANOVIC)

- **Délibération n° 2022-09-03 : Vote pour la participation financière pour l'agrandissement du local du CCAS de Level**

Le conseil municipal vote **CONTRE** à l'unanimité à la proposition ci-dessus avec 12 voix CONTRE.

- **Délibération n° 2022-09-04 : Vote des conditions et tarifs des pénalités de retard pour l'accueil périscolaire**

Il est proposé d'appliquer, après 3 retards par trimestre, une pénalité par retard et par enfant du même montant que le prix du service de garderie (en fonction du quotient familial)

Le conseil municipal **APPROUVE** à la proposition ci-dessus avec 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. MEUNIER)

- **Délibération n° 2022-09-05 : Suppression du poste d'agent technique à temps non complet 20/35<sup>ème</sup>**

Le conseil municipal **APPROUVE** à la proposition ci-dessus avec 12 voix POUR

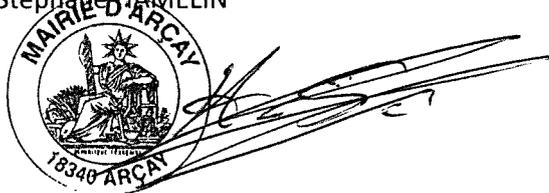
- **Délibération n° 2022-09-06 : Présentation et vote des nouveaux tarifs pour la location de la salle des Fêtes**

Il est proposé de voter pour :

- une location en semaine (uniquement hors période scolaire) : habitants Arçay : 150€ et habitants extérieurs : 200€
- une location le week-end : habitant Arçay : 200€ et habitants extérieurs : 350€
- un forfait Energie pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 20 avril : 30€

Le conseil municipal **APPROUVE** à la proposition ci-dessus avec 11 voix POUR et 1 voix ABSTENTION (O. NICOLAS)

Monsieur Le Maire,  
Stéphane HAMELIN



Mme la Secrétaire de séance  
Angélique METIVET